

Commission n°6 : Manifestations et animations sportives

Réunions réalisées le 14/12/06, le 08/02/07, et le 19/04/07

Nombre total de structures ayant participé : 13 (absence du représentant de la DDJS aux 2 réunions)

Nombre total de personnes ayant assisté aux réunions : 48

Principaux enjeux :

- 1) Quelle animation pour quel public ? Cohérence ou concurrence entre les différents acteurs locaux ?
- 2) La communication au service d'une explication sur la répartition des compétences entre les différents acteurs locaux.

Problématiques :

- 1) Quelle coordination avec les services communautaires compétents quant à l'animation sportive sur les publics ciblés jeunes de quartier ?
- Intervenants multiples.

- 2) Quelle coordination mettre en place pour organiser et gérer le calendrier annuel des manifestations sportives ?
- Document unique ?

- 3) Comment faciliter l'organisation administrative d'une manifestation sportive pour les dirigeants ?
- Document unique ?

Constats, problèmes rencontrés	Propositions faites	Enjeux, risques, limites, difficultés rencontrées	Actions déjà réalisées ou en cours
<i>Organisation de manifestations sportives</i>			
- Simplification administrative nécessaire – la répartition des compétences entre Ville de Cholet et Communauté d'Agglomération du Choletais n'est pas toujours très claire.	77 - Informations sur les compétences sportives des collectivités à transmettre au travers du guide du nouveau dirigeant (cf. commission n°5).	- Simplification, facilitation du travail des dirigeants.	
- Cohérence de la procédure de réservation des équipements sportifs et du matériel fourni par les services techniques (+ plantes) (procédures différentes selon les clubs).	78 - Création d'un recueil listant toutes les formalités à accomplir pour organiser une manifestation (réservation d'équipements sportifs, de matériel sportif et logistique, de plantes, d'hébergement, le transport et des autorisations spécifiques, fiche de présentation de manifestation, formulaire communication, affiches, plaquettes, sono, borne Wifi, les règles en matière de relations publiques : lots). - Transmettre les informations sur la procédure à suivre au travers du guide du nouveau dirigeant (cf. commission n°5).	- Anticiper les besoins	- Rendez-vous avec Mme Isabelle Herpson en juin 2007 (Fête du Nautisme) pour établir un diagnostic sur les dysfonctionnements.
- Mutualisation des moyens humains.	79 - Mise en place d'un réseau de bénévoles, entraide possible entre différentes associations. - Association France-bénévolat antenne de Cholet.	- Quel outil ?	

Constats, problèmes rencontrés	Propositions faites	Enjeux, risques, limites, difficultés rencontrées	Actions déjà réalisées ou en cours
- Besoin d'un calendrier de référence des manifestations sportives et extra-sportives.	80- La mise en place d'un calendrier perpétuel des manifestations, mis à jour régulièrement et consultable par le public via internet). Un clic permettra de sélectionner une manifestation par thème (sportif, culturel, commercial, etc...), par date, etc.	- La mise à jour et la gestion du calendrier. Consultable par les associations pour voir la disponibilité des équipements. - Validation par qui ? Comment ? - Définir des critères	
- Obligation de mettre sur Internet les résultats lors des manifestations.	81- Borne Wifi accessible à la Meilleraie ou à Joachim du Bellay pour la transmission des résultats. Pour cela abonnement sur l'année plutôt qu'abonnement ponctuel car moins onéreux.		
- Difficultés liées au fléchage. La Ville de Cholet interdit le fléchage sur le mobilier urbain en raison d'abus de certaines associations qui ne le retireraient pas.	82- Améliorer la signalétique des équipements sportifs les plus utilisés pour l'organisation de manifestations (exemple : le complexe sportif Joachim du Bellay). 83- Réaliser une carte de la Ville de Cholet qui ferait mention des principaux équipements sportifs. - L'information de l'itinéraire peut également être diffusée par les clubs organisateurs via leur site Internet.	- Privilégier certains équipements par rapport à d'autres.	
- Mise à disposition de la Meilleraie.	84- Pour les manifestations d'envergure, prise en charge des frais de location et de remise en état des espaces par la Ville de Cholet .	- La définition de manifestations d'envergure (nombre limité par an), sur quels critères ? Démarche adoptée cette année. - Traitement équitable de toutes les associations. - Anticipation possible de l'association dans la mesure où il connaît le principe à l'avance.	- Mise à disposition gracieuse de La Meilleraie (avantage en nature) pour les manifestations dès 2007. - Subvention des charges à hauteur de 50 %. Passage en CM le 14 mai.
<i>Animations sportives</i>			
- Public adulte.	85- Ouverture de créneaux d' animation sportive à des adultes en partenariat avec des associations sportives ? - Les clubs accueillent un public autre que leurs adhérents lors de leurs créneaux habituels d'entraînement, sur 1 ou 2 séances.	- Quel objectif ? Cibler un public défavorisé ou permettre la découverte du milieu associatif au plus grand nombre ? - Choix dans l'animation sportive (problème de la répartition des tâches des éducateurs, cf. projet de service). - Coordination du partenariat club - Ville de Cholet. - Les personnes en question risquent de se contenter de ces animations et de ne pas s'inscrire au sein des clubs.	
- Question de la concurrence entre clubs proposant les mêmes animations ou faisant appel à un encadrement salarié ou non salarié.	86- Favoriser systématiquement les clubs mettant à disposition un encadrement salarié et donc diplômé d'Etat.		
- Manque d'encadrement au sein des clubs.	87- Interventions ponctuelles des ETAPS au sein des clubs.		